



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

associations loi de 1901

Question écrite n° 30156

## Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet du nombre des associations en activité. Selon une enquête du CREDOC, 43 % des Français participent aujourd'hui aux activités d'une association. Il souhaiterait connaître le nombre exact d'associations en activité et l'évolution du domaine d'action de ces associations sur les dix dernières années.

## Texte de la réponse

La loi du 1er juillet 1901 a instauré un régime de liberté d'association que le Conseil constitutionnel a, dans sa décision du 16 juillet 1971, rangé « au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République ». Si les services de l'Etat dans les départements ont été autorisés, après avis favorable de la commission nationale de l'informatique et des libertés, à créer un traitement automatisé d'informations nominatives concernant les associations, aucun fichier national n'a été mis en place au nom du principe de liberté associative. Il faut en outre rappeler que la loi de 1901 ne fait pas obligation aux associations qui cessent de fonctionner de déclarer leur dissolution. Cela explique qu'aucun chiffre précis du nombre d'associations déclarées en France n'est à ce jour disponible. Le chiffre de 700 000 associations « vivantes » a été avancé il y a quelques années, à partir d'études sociologiques, mais il ne constitue qu'une estimation. Le nombre annuel moyen de 62 450 déclarations en préfectures et sous-préfectures de 1988 à 1998 inclus traduit toutefois de manière significative le dynamisme du monde associatif. Celui-ci ressort également d'une enquête menée dans le cadre des assises nationales de la vie associative qui se sont tenues au mois de février 1999. Près de 40 % des personnes interrogées ont ainsi déclarées être effectivement membres d'au moins une association. Cette même enquête a établi que près de 78 % des Français participaient d'une manière ou d'une autre à la vie des associations sans forcément adhérer à l'une d'entre elles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30156

**Rubrique :** Associations

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mai 1999, page 2942

**Réponse publiée le :** 1er novembre 1999, page 6334